

Préparation à l'examen de conseiller à la sécurité



Contexte réglementaire :

Toute entreprise dont l'activité comporte le transport des marchandises dangereuses par voie routière, ou des opérations d'emballage, de remplissage, de chargement au dessus du seuil fixé par le chapitre 1.1.3.6 de l'ADR* doit désigner un ou plusieurs conseillers à la sécurité pour le transport des marchandises. Sa mission est d'aider à la prévention des risques sur les personnes, sur les biens et sur l'environnement.

*ADR : réglementation définie par l'ONU fixant les règles applicables au transport des marchandises dangereuses par voie routière.
Réglementations connexes : RID, par voie ferroviaire, ADN, par voie fluviale.

Objectif :

Stage de préparation à l'examen national de conseiller à la sécurité (2 sessions par an).

Entreprises concernées :

Expéditeur, distributeur, exportateur, importateur, emballer, logisticien, remplisseur, chargeur dans le cadre du transport des marchandises dangereuses par voie routière.

Public et pré-requis :

Toute personne possédant des connaissances de base en sécurité du travail désirant se préparer à l'examen d'accès à la mission de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses.

Le « plus » : de nombreux cas pratiques sont étudiés et un suivi du travail d'inter-session lors du module « Etude de cas ».

Effectif : 12 personnes maximum

Durée : Tronc commun :3 jours
Spécialisation classes 3 à 9 sauf 7 : ..2 jours
Etude de cas classes 3 à 9 sauf 7 :2 jours

PROGRAMME :

TRONC COMMUN

- ◆ Connaissances générales,
- ◆ Définition du cadre réglementaire instituant le conseiller à la sécurité,
- ◆ Classification des matières en fonction de leurs risques,
- ◆ Conditions de transport et nature des emballages – exigences relatives au matériel de transport et agréments,
- ◆ Le rapport d'accident,
- ◆ Procédés de contrôles : respect des règles – opérations de chargement et déchargement,
- ◆ Responsabilités des différents acteurs du transport, sanctions encourues.

SPÉCIALISATIONS (CLASSES 3 À 9 SAUF 7)

Les classes 1, 2 et 7 sont traitées dans des modules séparés ainsi que les réglementations RID et ADN. Merci de nous contacter pour connaître les programmes, les dates, les lieux et les tarifs des sessions.

- ◆ Risques spécifiques des matières,
- ◆ Conditionnements – emballages – étiquetages,
- ◆ Equipements des véhicules - agréments des citernes et des conteneurs-citernes,
- ◆ Formation des acteurs des opérations liées aux matières dangereuses,
- ◆ Expédition et transport : rédaction de la déclaration d'expédition, études des documents de bord – signalisation des véhicules,
- ◆ Réglementations particulières applicables aux déchets.

ÉTUDE DE CAS

- ◆ Analyse de cas apportés par les stagiaires et étude des propositions sous les aspects : textes réglementaires applicables, mesures de prévention appropriées pour diminuer les risques, procédés de vérification d'application des décisions,
- ◆ Commentaires et correction du travail personnel d'inter-session,
- ◆ Mise en condition : examen blanc.

Lieu, date et coût :

Se reporter au calendrier.